

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 2026 – CAMPING DES GRISOTTIÈRES

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS



Nom de location : @NOM

Numéro de location : @CATEG

Nb de personnes : @NBP

Dates du séjour : Du @JDATEDEB au @JDATEFIN

1. RÉSERVATION ET PAIEMENT

- **Acompte et Solde :** Toute réservation par chèque doit être accompagnée de l'acompte à l'ordre de *Camping des Grisottières*. Le solde du séjour doit être réglé impérativement **30 jours avant votre arrivée**.
- **Réservation tardive :** Si la réservation s'effectue moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour est exigé à la réservation.
- **Validation :** La réservation devient effective après l'envoi de notre accusé de réception du solde intégral et du contrat signé.
- **Annulation pour non-paiement :** À défaut de règlement du solde 30 jours avant l'arrivée, et après deux relances par mails et deux appels téléphoniques restés sans réponse, le séjour sera annulé et les sommes déjà versées resteront acquises au camping.
- **Exactitude :** En cas de déclaration inexacte du preneur, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises. La réservation est personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder l'hébergement à un tiers.

2. ANNULATION ET DÉPART ANTICIPÉ

Une fois le séjour commencé, aucun remboursement n'est possible pour un départ anticipé, quelle qu'en soit la raison, sauf dans le cadre de l'assurance annulation **CAMPEZ COUVERT** (si souscrite).

- Si le séjour est annulé ou écourté pour une raison non couverte par l'assurance, l'acompte ou les sommes réglées restent acquis au camping.
- Conditions de l'assurance : <http://www.campez-couvert.com/conditions-generales-dassurances/>

3. ARRIVÉE, DÉPÔT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

- **Retard :** Merci d'avertir le camping par téléphone ou mail de tout retard. Au-delà de 24h sans nouvelle, la réservation deviendra nulle.
- **Cautions :** Un état des lieux est effectué à l'arrivée. Deux cautions (chèque ou espèces) sont demandées :
 1. **100 €** pour le ménage, la perte de clés et télécommande.
 2. **500 €** (Mobil-home) ou **800 €** (Maison) pour les dégradations.

4. DÉROULEMENT DU SÉJOUR ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **Tranquillité :** Le preneur s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage (bruit, odeurs, fumées, lumières). Le niveau sonore (radio, TV) doit être modéré. Les enfants non accompagnés ne sont pas admis.
- **Visiteurs :** Ils doivent être déclarés à l'accueil aux horaires d'ouverture, sont soumis à l'autorisation de la direction, redevables d'une redevance et placés sous la responsabilité de leurs hôtes.
- **Animaux :** Interdits sauf autorisation spéciale de la directrice. Les chiens de **1ère catégorie** sont strictement interdits.
- **Installations :** Interdiction de modifier la disposition des meubles. Ne rien jeter dans les canalisations (WC, éviers) susceptible de les obstruer (les frais de remise en état seront facturés). Ne pas monter les vélos sur les terrasses (utiliser les racks à vélos).
- **Sécurité :** Le bailleur n'est pas responsable des vols commis dans les lieux loués. Le vacancier utilise les appareils et services à ses risques et périls.

5. ENTRETIEN, DOMMAGES ET DÉPART

- **État des lieux de sortie :** Le locatif doit être rendu en parfait état de propreté.
- **Ménage :** À effectuer par le vacancier. Si l'état de propreté diffère de l'arrivée, la caution de **100 €** sera retenue. Une retenue spécifique de **25 €** s'applique pour le nettoyage de la plancha.
 - *Option Forfait Ménage :* Possible à la réservation ou sur place. (Note : Ne comprend pas la vaisselle, la salle d'eau, les WC et la plancha gaz).
- **Casse et Réparations :** Toute casse (biens, arbres, sanitaires, locatifs) doit être déclarée le jour même à la réception. Les réparations incomptant au bailleur doivent être supportées sans indemnité. En cas de dégradations causées par le vacancier supérieures à la caution, le coût des réparations sera facturé sur devis. Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- **Restitution des cautions :** Elles seront rendues au départ après vérification du ménage et de l'absence de dommages.
- **Horaire de départ :** Entre **8h00** et **10h00**. Prévenir la veille pour les formalités.

Passez un agréable séjour.

Sophie.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément au Code de la consommation, en cas de litige non résolu avec nous, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur :

CM2C

49 rue de Ponthieu, 75008 PARIS

Tél : 01 89 47 00 14

Mail : litiges@cm2c.net

Site : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>